

CONSEIL AUX ENTREPRISES



Bureau & Terrain



Accompagnement public agricole fragile « Avenir 42 »

Accompagner les agriculteurs en situation de fragilité personnelle et professionnelle

QUI EST CONCERNÉ ?

Agriculteurs rencontrant des difficultés socio-économiques

POUR QUELS OBJECTIFS ?

Pour l'agriculteur et sa famille :

- Améliorer ses conditions de vie
- Rompre l'isolement : identifier les réseaux personnels et professionnels (famille, voisin, Assistante Sociale, structures intervenant en exploitation, etc...) et favoriser les relations
- Etre accompagné et aidé dans la prise de décisions
- Reprendre confiance
- Redresser la situation de l'exploitation ou être orienté dans un projet de reconversion professionnelle

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Bénéficier d'un accompagnement au projet de redressement de la situation personnelle et professionnelle
- Disposer d'un appui aux démarches administratives (PAC, identification des animaux, accès aux droits sociaux ...)
- Accéder plus facilement à l'information

NOS ATOUTS

- Une équipe composée de Conseillers d'entreprise expérimentés
- Une démarche basée sur la complémentarité des compétences, des échanges et du partage entre le conseiller d'entreprise et les travailleurs sociaux de la MSA
- Des méthodes d'accompagnement adaptées aux publics fragiles
- Confidentialité



NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

Après avoir établi un climat de confiance auprès de l'exploitant et de sa famille :

- Approche socio-économique de la situation et repérage des éléments du projet et du réseau personnel et professionnel
- Echanges d'informations sociales, fiscales, juridiques, réglementaires, techniques...
- Construction d'une stratégie à moyen et long terme (projet...) tenant compte des aspects sociaux économiques et financiers, de l'organisation du travail, de l'ancrage territorial et du projet de vie de l'exploitant et de sa famille
- Orientation et mise en relation avec les organismes et les personnes compétentes selon les besoins exprimés
- Rencontres partenariales avec les acteurs du réseau identifié
- Encouragement à la formation, notamment l'accompagnement à travers l'action collective destinée au public agricole fragile
- Encouragement à participer à des journées thématiques ou sessions de formation
- Définition d'objectifs, fixés et validés par les parties prenantes avec un suivi du déroulement du plan d'actions élaboré ensemble
- Faciliter l'accès à des prestations complémentaires : audit, étude plan de redressement ...

LES INTERVENANTS :

Conseillers d'entreprise Chambre d'Agriculture de la Loire

DURÉE :

Jusqu'à 4 rencontres par an

TARIFS :

Prestation prise en charge en totalité par des fonds publics. Pas de facturation à l'agriculteur

LIVRABLES

Fiche « résumé d'intervention », déclaration PAC.

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation

NOS RÉFÉRENCES

- Une expérience de plus de 10 ans dans l'accompagnement partenarial du public agricole fragile
- Plus d'une centaine de situations accompagnée chaque année

CONTACT :

**LE CONSEILLER ENTREPRISE RESPONSABLE DE L'ACCOMPAGNEMENT
PUBLIC FRAGILE AGRICOLE : 04 77 92 12 12**



3 Implantations proches de vous :
Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

